

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 février 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**19-02-04-4892**      **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 février 2019 à 19 h 03.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2019;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2019;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 janvier 2019;
- D) Période d'information du maire;
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2019;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation – Contrat de bail avec Boulangerie Grant Inc ;
- 20.2** Autorisation – Contrat de bail avec HostAid Inc ;

- 20.3 Autorisation – Contrat à la compagnie Solinov Inc pour services agronomiques pour la valorisation des boues municipales;
- 20.4 Autorisation – Signature de l’entente pour un nouveau réseau électrique – Route 202;

### 30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de contribution – Projet Communic-Action;

### 40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Autorisation – Demande de dérogation mineure – Rue Wellington, lot 3 230 361;

### 50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 ;

### 60. –VARIA

- 60.1 ;

### 70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

#### **Adoption de l’ordre du jour**

**19-02-04-4893 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l’unanimité:**

**D’adopter** l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 février 2019 avec la modification suivante :

**Point reporté à une séance ultérieure :**  
20.2 - Autorisation – Contrat de bail avec HostAid Inc.

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2019**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2019.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2019**

#### **Comptes à payer – Janvier 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 janvier 2019**

#### **Dépenses d'investissement – Janvier 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

- Le budget 2019 a été adopté et sera bientôt sur le site internet de la Ville.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

M. Jamie Iverson : Il demande s'il est possible d'utiliser le parc adjacent au restaurant «Chef Annie» sur la rue Châteauguay pour y tenir un festival au cours de l'été.

On lui répond qu'il doit déposer une demande au service de l'urbanisme.

Il mentionne qu'il y a une automobile de stationner de façon régulière devant l'entrée charretière située entre le 107 et 111 rue Châteauguay bloquant ainsi l'accès pour les livraisons au commerce «Chef Annie».

Le maire lui mentionne qu'il doit s'adresser à la Sûreté du Québec pour cette infraction.

*Le conseiller, monsieur Dominic Tremblay demande si le ministère des Transports pourrait faire un marquage dans la rue pour identifier les emplacements où le stationnement sur rue est permis et ceux où ils sont interdits.*

Aussi, M. Iverson demande où en est rendu le dossier des ventilateurs sur l'immeuble du 4 rue Lorne.

Le maire lui répond que l'entrepreneur devrait installer un mur antibruit pour rediriger le bruit et la chaleur.

M. Donald Pelletier : Il mentionne qu'il considère que le déneigement des rues de la ville n'est pas fait adéquatement. Il est d'avis que le déneigement se fait trop tardivement et que plusieurs rues sont cahoteuses. Il demande aux membres du conseil comment eux jugent le déneigement des rues de la Ville et s'ils considèrent que le déneigeur respecte son contrat.

Le maire lui répond qu'il y a beaucoup d'éléments à considérer pour expliquer l'état des rues cet hiver. Les municipalités ont été confrontées à des changements de température intenses et répétitifs. De plus, la ville a plusieurs de ses employés en arrêt de travail.

La directrice générale explique au citoyen que le contrat de l'entrepreneur se limite au déneigement des rues, plus précisément à pousser la neige lorsque celle-ci est d'au moins 5 cm. Le reste des interventions sont sous la responsabilité du personnel des travaux publics.

Le maire explique que les baisses de température ont causé plusieurs bris d'aqueduc, et ce, sans parler des incendies qui ont nécessité l'intervention des mêmes employés. Le personnel du département des travaux publics a travaillé de façon intense.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 14 janvier 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**19-02-04-4894**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 22 janvier 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 22 janvier 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**19-02-04-4895**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 22 janvier 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Bail avec la Boulangerie Grant's**

**Considérant que** la compagnie Boulangerie Grant's, représentée par son administrateur, monsieur Richard Grant, désire renouveler les espaces d'entreposage qu'elle occupe au 4, rue Lorne d'une superficie approximative de :

- Local «A» 6 013 pieds carrés du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020 ;
- Local «B» 2 583 pieds carrés du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020 ;
- Local «C» 1 500 pieds carrés périodes de 30 jours ;

**19-02-04-4896**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda avec Boulangerie Grant's suivant les conditions inscrites à chacun des baux.

Adopté

### **Contrat à la compagnie Solinov pour services agronomiques pour la valorisation des boues municipales**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire valoriser en agriculture les boues municipales accumulées dans son étang no 1 ;

**Considérant qu'**à cette fin la Ville désire retenir les services d'expert-conseil en agriculture et en environnement afin de l'assister pour les aspects agronomiques du projet, notamment la préparation et la présentation au MELCC d'une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de recyclage agricoles sur des terres d'entreprises agricoles avoisinantes ;

**Considérant** l'offre de service déposé par la compagnie Solinov Inc à l'effet que les honoraires seront facturés selon des taux horaires et selon les heures consacrées au projet par les différents intervenants soit :

Directeur de projet :	100 \$/hre
Conseiller sénior :	100 \$/hre
Agronome :	75 \$/hre
Technicien (ne)	65 \$/hre
Secrétariat	55 \$/hre

**Considérant que** l'offre de service prévoit que les dépenses (ex. :frais d'analyses en laboratoires) seront facturées au coûtant et que les frais de déplacement seront facturés au taux de 0.52\$/km parcouru.

**Considérant qu'**à titre indicatif, il est mentionné qu'il en coûtera environ 3 500 \$ par entreprise agricole qui fera partie de la demande de certificat d'autorisation, soit 17 500 \$ pour 5 entreprises agricoles ;

**19-02-04-4897**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise madame Johanne Hébert, trésorière et directrice à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'offre de service de Solinov inc..

**Que** la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

**Signature de l'entente pour un nouveau réseau électrique –  
Route 202**

**Considérant qu'**aux termes de son titre d'acquisition, la compagnie Pliage Nova inc a contracté l'obligation de procéder à l'installation d'une entrée électrique autonome et à son alimentation électrique par Hydro-Québec;

**Considérant que** suivant la vente de l'immeuble du 142, route 202, Pliage Nova inc sera alimenté par l'entrée électrique de Maison Russet;

**Considérant qu'**un prolongement du réseau électrique est requis et qu'à cette fin, une évaluation préliminaire préparée par Hydro-

Québec établit les coûts à 23 560,00\$ plus les taxes applicables soit 76 \$ par mètres linéaires pour une longueur estimée de 310 mètres;

**Considérant que** tous les frais d'installation incluant les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge de Pliage Nova inc. et qu'il a été entendu que la Ville versera une somme forfaitaire et finale de 10 000,00\$ à la compagnie et assumera les coûts relatifs aux travaux de débroussaillage de l'assiette de servitude;

**Considérant** qu'une entente de services électriques doit être entérinée avec Gestion Maison Russet inc et la compagnie 9310-6730 Québec Inc. (Les Pliages Nova) suite à la vente d'une partie de l'immeuble du 142 Route 202 à Maison Russet.

**19-02-04-4898**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le maire, André Brunette, et la greffière, Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon l'entente avec Gestion Maison Russet inc et la compagnie 9310-6730 Québec Inc. (Les Pliages Nova) pour un nouveau service électrique sur la route 202.

**Que** la dépense soit financée à même le budget 2019.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de contribution – Projet Communic-Action**

**Considérant que** Projet Communic-Action est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie tout en leur permettant de demeurer dans leurs domiciles;

**19-02-04-4899**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière au montant de 100 \$ à l'organisme Projet Communic-Action pour les aider à maintenir les services offerts aux aînés.

**Que** la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

### **40. RÉGLEMENTATION**

#### **Demande de dérogations mineures – Rue Wellington - Lot 3 230 361**

**Considérant qu'**une demande de dérogations mineures a été déposée au service de l'urbanisme afin d'implanter une nouvelle

construction d'un bâtiment de 3 (trois) logements dans un emplacement d'angle sur l'actuel lot 3 230 361 (futur lot 6 277 833);

**Considérant que** ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'ouverture d'une entrée à la rue d'une largeur totale de 12,1 m afin de permettre l'implantation de 5 cases de stationnement, nonobstant que l'article 19.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation trifamiliale l'ouverture d'une entrée à la rue est fixée à 35% du frontage avant, soit 10,13 m;

**Considérant que** ladite dérogation mineure aura pour effet l'implantation du bâtiment dans la marge de recul avant de la rue Bouchette, soit à 3,86 m de la ligne de lot. Nonobstant que l'article 5.2.2.3 du règlement de zonage numéro 512, stipule que dans le cas d'une implantation à la suite du dernier bâtiment principal existant, une marge de recul avant de 1,5 m derrière la façade du bâtiment voisin est permise, soit à 6,38 m dans le cas présent. Prendre note que l'emprise de la rue Bouchette est d'environ 4,82 m, donc ledit bâtiment sera à une distance de 8,56 m de la ligne de rue ;

**Considérant que** ladite dérogation mineure aura pour effet l'implantation du bâtiment dans la marge de recul latérale de la rue Wellington, soit à 2,84 m de la ligne de lot, nonobstant que l'article 5.5.1 du règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation trifamiliale, la marge de recul latérale doit être de 3,9 m ;

**Considérant que** le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**Considérant que** conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

**19-02-04-4900**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde les dérogations mineures pour l'implantation d'une nouvelle construction d'un bâtiment de 3 (trois) logements dans un emplacement d'angle sur l'actuel lot 3 230 361 (futurs lots 6 277 833).

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

Aucun sujet.

## **60. VARIA**

Aucun sujet.



## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr** : Il mentionne avoir assisté à une rencontre du conseil de l'OMH et qu'il y a beaucoup de travaux de prévus sur certains immeubles.

**Mme Andrea Geary** : Elle félicite le département des travaux publics pour leur travail lors du déneigement. Celui-ci doit composer avec un effectif réduit en personnel.

**M. Dominic Tremblay** : Il y aura un comité de formé pour l'aménagement d'un parc dans un secteur de la Ville. Il mentionne qu'il sera heureux de travailler en collaboration avec les citoyens pour ce projet de parc.

**M. Florent Ricard** : Mercredi prochain, il va assister à une rencontre du Marché Fermier.

**Monsieur Rémi Robidoux** : Il remercie le restaurant Chef Annie et M. Jimmy Iverson pour leur soutien envers les employés du département des travaux publics lorsque ceux-ci effectuaient les opérations de déneigement.

Il mentionne que madame Paula Larocque, secrétaire-trésorière à la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon, a remis sa démission qui sera effective le 16 avril prochain.

**M. André Brunette** : Il invite les citoyens à encourager les étudiants de l'école Arthur-Pigeon dans leur levée de fonds pour leur voyage en France lors de la journée spaghetti du 8 février prochain.

De plus, le 12 février prochain aura lieu la Soirée Communau-T à l'école Arthur-Pigeon.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**19-02-04-4901**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 52.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière